

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DDEEES 133 Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association AFRIKEVENTS pour l'organisation du salon Labo International.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association AFRIKEVENTS pour l'organisation du salon Labo International, et de signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association AFRIKEVENTS, dont le siège social est situé 34, rue Carnot - 93100 Montreuil (n° Simpa : 21070 ; n° de dossier : 2014_01279).

Article 2 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association AFRIKEVENTS.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la Rubrique 90-3, Chapitre 65, Article 6574 (VF 55003), du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO